

IV.1

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication exhaustive incluant la communication avec les acteurs et la population

MARCHE À SUIVRE

L'OFSP lance l'élaboration d'une **stratégie de communication** exhaustive qui chapeautera la communication en matière de vaccination avec les acteurs et la population, que ce soit directement ou indirectement via les acteurs. Dans un premier temps, il s'agira de définir des recommandations pour mettre en œuvre une stratégie de communication, cadre stratégique compris.

La stratégie de communication sera ensuite élaborée avec le soutien d'une agence de communication et en consultant les acteurs. Seront également prises en compte et évaluées les expériences faites dans le cadre de la gestion de la pandémie, notamment les produits et canaux communicationnels développés ainsi que les groupes de travail interprofessionnels ayant contribué à leur élaboration. La stratégie cible et clarifie les attentes en utilisant des méthodes correspondantes (p. ex. des ateliers, des interviews d'experts), définit les objectifs relatifs à la communication, les groupes cibles et le ton à adopter, et se penche de manière tactique sur la communication et sur les canaux de communication appropriés ainsi que sur les éventuelles mesures au niveau stratégique. En outre, elle répond aux questions suivantes : comment et quand les différents groupes cibles, aux attentes variées en matière d'information, doivent être informés de manière adaptée et conformément à leurs besoins et quels acteurs peuvent jouer le rôle de multiplicateurs.

Une fois la stratégie de communication disponible, l'OFSP entreprendra les autres démarches pour la mettre en œuvre, et ce en intégrant les acteurs concernés et les groupes cibles ; il s'agira dans un premier temps de transcrire la stratégie de communication dans un programme détaillé, lequel constituera avec la stratégie elle-même la base et la ligne directrice pour la mise en œuvre créative qui en découlera.

OBJECTIF

Assurer que l'OFSP mette en place une communication et une information destinées aux professionnels de la santé, cohérentes, coordonnées, transparentes, fondées sur des preuves, uniformes et convenues avec les acteurs, et que la population soit informée directement ou par l'intermédiaire desdits professionnels.

Axe d'intervention

Communication et offres pour la population

Domaines d'action

2a

Informar la población de manera eficaz, coherente, completa y diferenciada

DIRECTION**OFSP****PARTENAIRES
DE MISE EN ŒUVRE**

Cantons et tous les acteurs : contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication (p. ex. siège dans un groupe d'accompagnement correspondant, participation à des ateliers ou aux interviews d'experts)

RESSOURCES

OFSP : ressources financières et humaines pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication SNV

Cantons et acteurs : ressources humaines

GROUPES CIBLES

Toute la population et tous les acteurs concernés par la SNV

ÉTAPES

L'OFSP a mandaté, à l'automne 2017, l'élaboration de recommandations concernant la mise en œuvre d'une stratégie de communication exhaustive pour la période allant jusqu'à l'évaluation intermédiaire de la stratégie en 2026. Ces recommandations étaient disponibles à l'automne 2018.

2022 : appel d'offre public sur simap pour mandater une agence de communication

Dès 2023, l'OFSP mandate une agence de communication pour la finalisation participative de la stratégie de communication, qui sera mise à la disposition des acteurs.

Dès l'automne 2023, une fois la stratégie de communication disponible et sur la base de celle-ci, l'OFSP entreprendra les autres démarches pour la mettre en œuvre.

INDICATEUR

- » Les recommandations pour la mise en œuvre d'une stratégie de communication exhaustive sur la vaccination sont disponibles dans les délais impartis
- » La stratégie de communication sur la vaccination est disponible dans les délais impartis

DÉPENDANCES

Sert à la concrétisation des mesures :

- I.1 Faire connaître le processus d'élaboration du plan de vaccination
- I.2 Présentation et teneur du plan de vaccination
- I.3 Saisie et stockage électroniques de données de vaccination
- III.1 Échanges intradisciplinaires et interdisciplinaires
- IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé
- IV.3 Diffuser les dernières connaissances en matière de vaccins
- IV.4 Matériel d'information spécifique aux groupes cibles
- IV.5 Système d'indemnisation ou de réparation morale
- V.1 Statut vaccinal dans les structures d'accueil de jour pour enfants
- V.2 Statut vaccinal et vaccinations pendant la scolarité obligatoire
- V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination
- V.6 Engagement des employeurs en dehors du secteur de la santé



En coordination avec les mesures :

- II.2 Adaptation de la formation initiale, postgrade et continue
- VII.3 Évaluation de la mise en œuvre et des effets de la SNV